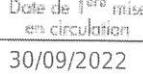
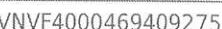


Contrôle Technique Volontaire

AUTOSUR
Contrôle Technique Automobile

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 12/12/2025	N° DU PROCÈS-VERBAL 25036686																																																																												
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances critiques		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié																																																																													
(8) LIMITÉ DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Défaillance(s) critique(s) 1.1.13.a.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale non visible), AVG,AVD.																																																																													
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire		Défaillance(s) majeure(s) 1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale atteinte), ARG,ARD. 3.2.1.a.2. ETAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs, AV. 4.4.1.b.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DETRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée), D. 5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint, AVG,AVD.																																																																													
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÉMENT : S013S227		Défaillance(s) mineure(s) 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé, AVG,AVD,ARG,ARD. 4.5.2.a.1. REGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant, AVG. 6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé, ARG. 8.2.22.c.1. OPACITE : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P24D4																																																																													
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÉMENT : 013S1572 SIGNATURE : 																																																																															
IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1 ^{ère} mise en circulation    Marque Désignation commerciale  																																																																															
(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre    Type/CNIT Énergie  																																																																															
Document(s) présenté(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																															
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																													
MENTIONS LÉGALES - Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à +8m/km):</td> <td colspan="4">+5.5m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension ($\leq 30\%$):</td> <td colspan="4">1%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="4">1224daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4">705daN</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>452daN</td> <td>463daN</td> <td>202daN</td> <td>205daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre ($<20\%$):</td> <td colspan="4">3%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>452daN</td> <td>463daN</td> <td>202daN</td> <td>205daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité ($\geq 50\%$):</td> <td colspan="4">68%</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité ($\geq 18\%$):</td> <td colspan="4">20%</td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-0,5%</td> <td colspan="3">-1,2%</td> </tr> <tr> <td>Feux de brouillard avant (-3,5% à -1,0%)</td> <td>-4,0%</td> <td colspan="3">-2,3%</td> </tr> </tbody> </table>				AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à +8m/km):	+5.5m/Km				Dissymétrie suspension ($\leq 30\%$):	1%				Forces verticales :	1224daN				Frein de service :	705daN				Forces de freinage :	452daN	463daN	202daN	205daN	Déséquilibre ($<20\%$):	3%				Forces de freinage (efficacité) :	452daN	463daN	202daN	205daN	Taux d'efficacité ($\geq 50\%$):	68%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité ($\geq 18\%$):	20%				Emissions à l'échappement :					Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-0,5%	-1,2%			Feux de brouillard avant (-3,5% à -1,0%)	-4,0%	-2,3%		
	AVANT		ARRIÈRE																																																																												
	G	D	G	D																																																																											
Ripage (-8 à +8m/km):	+5.5m/Km																																																																														
Dissymétrie suspension ($\leq 30\%$):	1%																																																																														
Forces verticales :	1224daN																																																																														
Frein de service :	705daN																																																																														
Forces de freinage :	452daN	463daN	202daN	205daN																																																																											
Déséquilibre ($<20\%$):	3%																																																																														
Forces de freinage (efficacité) :	452daN	463daN	202daN	205daN																																																																											
Taux d'efficacité ($\geq 50\%$):	68%																																																																														
Frein de stationnement : Taux d'efficacité ($\geq 18\%$):	20%																																																																														
Emissions à l'échappement :																																																																															
Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1																																																																															
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-0,5%	-1,2%																																																																													
Feux de brouillard avant (-3,5% à -1,0%)	-4,0%	-2,3%																																																																													